



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 10450

Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les termes de sa question écrite posée le 2 janvier 2007, sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la prise en charge des malades à domicile, et plus particulièrement sur le traitement de l'insuffisance rénale chronique à domicile par la dialyse péritonéale. Afin de remédier aux disparités régionales et de développer le recours à cette technique de traitement à domicile partout en France, il lui semblerait souhaitable de s'assurer que les mesures prises en région sont en cohérence avec les orientations nationales. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10450

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 7003

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)